



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1238 du 25 Août 2006

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ Aide humanitaire pour le Liban avec l'Avenir Social	3
■ Contre la répression et pour la régularisation de tous les sans-papiers – manifestation le 26 août	4
■ Synthèse et appréciation de l'audit Copé sur le R.S.T.	5-8
■ Surprise à Bruxelles	9
■ Déclaration C.G.T. : Les salariés ne retrouvent pas leur compte dans la prétendue reprise de la croissance	10
■ Adresse aux militants et questionnaire sur l'intervention du M.T.E.T.M. sur les infrastructures aéronautiques	11-12
■ Un livre à lire et à commander	13
■ 13^{ème} CONGRES FEDERAL	14-16
- informations diverses	
- Fiche par amendement	
- Fiche de candidature	

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE
Pour la relaxe des
« 4 » DE LA ROCHELLE

13^{ème} Congrès Fédéral Equipement-Environnement



AGENDA



INFOS BREVES

28 août 2006 :

Réunion du collectif
Préparation matérielle du
congrès et financement

30 août 2006 :

Secrétariat fédéral

30 août 2006 :

Réunion de la Commission
Financière et de Contrôle

30 août 2006 :

Réunion sur le site fédéral

30 août 2006 :

Commission Exécutive Confédérale

31 août 2006 :

Réunion de rentrée de la C.G.T. à Mon-
treuil

5 septembre 2006 :

Secrétariat Fédéral

5 septembre 2006 :

C.E. U.G.F.F.

6 septembre 2006 :

Secrétariat fédéral

6 septembre 2006 :

Audience fédérale auprès de
l'Assemblée
des Régions de France

7 septembre 2006 :

Réunion du Comité Spécifique de Suivi

7 septembre 2006 :

Secrétariat de l'O.F.I.C.T.

7 septembre 2006 :

collectif ingénieur

8 septembre 2006 :

Réunion du collectif Attaché

8 septembre 2006 :

Réunion UGFF sur le renouvellement de
la C.A.P. de C.E.P.

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE

Nous venons d'apprendre que c'est le
16 novembre que les « 4 » de la Ro-
chelle comparaîtront devant la Cour
d'Appel de Poitiers.

Moins de 2 mois pour préparer le suc-
cès d'une grande manifestation ce jour-
là avec une seule exigence : la relaxe
pour les 4.

La D.G.P.A. vient de transmettre la
circulaire en date du 14 août sur le
« maintien des rémunérations pour
les agents de l'Etat mis à disposition
des collectivités territoriales ou mu-
tés dans l'intérêt du service ».

La D.G.P.A. vient de transmettre un
projet de décret relatif sur un « nou-
veau corps des adjoints
d'exploitation des travaux publics de
l'Etat résultant du regroupement en
un corps unique des agents et chefs
d'équipe d'exploitation » suite au
protocole JACOB que la C.G.T. n'a
pas signé.



Aide humanitaire pour le Liban

Il faut d'urgence, aller au secours des travailleurs du Liban et leur famille pour faire face à la catastrophe humanitaire, résultat de l'agression Israélienne. La population manque de nourriture, d'eau courante et d'électricité. Les équipements sanitaires sauvegardés sont insuffisants et débordés.

Pour pouvoir alimenter les familles dans les villages, les quartiers, un gigantesque effort de reconstruction des routes, des ponts, des stations services doit être entrepris.

50 % du réseau d'eau de la région de TYR est endommagé. Dans le village de Aïta al shaab, il ne reste que 100 maisons habitables sur les 1300 d'avant les bombardements. Une marée noire plus grave que celle de l'Erika s'étend sur les rives de la Méditerranée.

Les mines explosives font et feront longtemps encore des handicapés à vie, notamment chez les enfants.

IL Y A VRAIMENT BESOIN D'UN ENORME ELAN DE SOLIDARITE , DE GENEROSITE , ENVERS DES POPULATIONS AUJOURD'HUI DEMUNIES DES CHOSES ESSENTIELLES DE LA VIE.

L'aide exceptionnelle d'urgence collectée par l'Avenir Social sera utilisée en coopération avec le mouvement syndical libanais qui est un partenaire de longue date de la CGT. Faisons de l'organisation de ces collectes et versements de dons des moments forts d'explications syndicales et de sensibilisations pour la coopération et l'amitié entre les peuples. Il y a urgence

Envoyez vos dons à :

AVENIR SOCIAL CASE 419 - 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Chèques libellés à l'ordre de :

l'Avenir social - solidarité Liban. CCP Paris 17915 34 A



10^{ème} anniversaire de l'expulsion de Saint-Bernard

CONTRE LA RÉPRESSION BRUTALE À LA SARKOZY
POUR LA RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS,

MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE 26 AOÛT

Au mois d'août 1996, des dizaines de familles « sans-papiers » décidaient d'occuper l'Eglise Saint-Bernard pour soutenir leur demande de régularisation. En guise de réponse, le gouvernement de l'époque avait fait appel aux CRS pour les déloger.

L'émoi avait été considérable dans tout le pays. Un important soutien aux sans-papiers s'était exprimé, notamment par d'importantes manifestations.

La CGT s'était jointe activement à ce mouvement, ainsi que d'autres organisations syndicales :

- pour manifester l'indispensable solidarité à l'égard de personnes victimes de comportements inhumains ;
- par ce que le refus de régulariser la situation des immigrés en fait une main-d'œuvre surexploitée, que beaucoup d'employeurs utilisent pour faire concurrence aux salariés français et immigrés en situation régulière.

Ce mouvement avait conduit le gouvernement élu en 1997 à une importante mesure de régularisation de sans-papiers.

Dix ans après, l'actuel gouvernement se livre à nouveau à une véritable chasse à leur encontre.

Il a fait adopter par le Parlement la réforme du Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers (CESEDA), dont l'application dès cet été a provoqué la reconduite à la frontière de beaucoup d'étrangers installés de longue date en France, y compris d'enfants scolarisés qui n'ont pas connu d'autre pays que la

France. Le Ministre Sarkozy ne cesse de tenir des propos menaçants vis à vis des sans-papiers, dont l'objectif évident est de séduire l'électorat d'extrême droite. Pire, il n'hésite pas à passer des paroles aux actes avec la plus grande brutalité, comme dans la récente évacuation par la force publique du « squat » de Cachan.

Le gouvernement et sa majorité défendent une politique dite « d'immigration choisie ». Elle prétend s'appuyer sur le droit de la France à contrôler les flux migratoires. Mais derrière les mots se cache une démarche cynique et sans avenir :

- elle incite l'immigration sur certains créneaux de qualifications professionnelles et participe de ce fait au pillage des compétences du tiers-monde, facteur de sous-développement et d'accélération de l'immigration ;
- elle vise à constituer une concurrence avec les salariés installés en France. Si les syndicats, dans toute l'Europe, ont combattu la directive Bolkestein, c'est bien parce qu'est massivement rejeté le principe d'une concurrence permettant au patronat de s'affranchir des normes sociales.

Pour la régularisation de tous les sans-papiers, l'arrêt des expulsions et la fermeture des centres de rétention, l'abrogation de la loi CESEDA, le respect par la France des conventions internationales (droit d'asile, droit de l'enfant, droit de vivre en famille, droits des migrants),

La CGT appelle les salariés à participer à la manifestation nationale à l'appel des anciens de Saint-Bernard
le 26 août 2006 à 14H00
de Saint-Bernard à la Place de la République.

UNION
des SYNDICATS
des SERVICES
d'ETUDES
et de RECHERCHE
de l'EQUIPEMENT

CGT

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél. : 01.48.18.82.85/82.86 - Fax : 01.48.51.62.50
Mél : ussere@cgt.fr

Synthèse et appréciation de l'audit de modernisation COPE sur le Réseau Scientifique et Technique -R.S.T.- de l'Equipement

La mission d'audit de modernisation sur le réseau scientifique et technique (RST) composée de Jean DURAND, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Jean-Marc GAROT, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées et François BARATIN, Ingénieur en Chef des Mines, a rendu son rapport.

Quelques éléments du rapport

La mission considère :

- que les CETE constituent une articulation féconde qui nourrit la théorie des constatations du terrain et qui fait profiter aux chantiers des avancées de la recherche,
- qu'il existe une faible présence relative des CETE sur les champs du bâtiment, des infrastructures fluviales et portuaires, et dans une moindre mesure, de l'urbanisme et de l'habitat, malgré des évolutions positives dans ce domaine depuis 1997,
- le RST a un rôle d'animation professionnelle à l'articulation entre la recherche et l'opérationnel.

Les modes d'intervention du RST sont passés en revue :

- recherche, études méthodologiques et normalisation,
- animation professionnelle et diffusion de la doctrine.

Pour les CETE y rajouter :

- prestations d'ingénierie,
- les outils et les prototypes de labos.

Il est également listé les bénéficiaires du RST :

- État,
- sociétés d'autoroutes (SEM ou privées),
- collectivités locales (départements, villes),
- sociétés privées du BTP, des transports,
- entreprises et établissements du secteur public ou parapublic.

- Concernant les effectifs, la mission indique que sur la période 1997/2004 la baisse des effectifs pour les CETE a été de 4%, mais que les effectifs hors missions support ont été relativement préservés - 0,2%.

La mission note qu'il y a un problème de fidélisation des jeunes et qu'il est urgent de mettre en œuvre un processus de recrutement et de fidélisation des futurs experts. Il faut prendre immédiatement les mesures nécessaires.

- La mission note que les prestations vendues par les CETE décroissent de façon régulière ; que le code des marchés publics a entraîné une baisse des prestations situées sur le champ concurrentiel.

- Concernant le transfert des infrastructures, la mission considère qu'il peut y avoir des conséquences dans les deux sens :
 - baisse limitée pour les besoins de l'Etat,
 - besoins accrus des collectivités.
- Concernant la création de nouveaux services la mission indique qu'il y a besoin que la complémentarité des missions et des attributions se réalise entre les SMO, les DIR et les CETE.
- Concernant le réseau des 17 laboratoires régionaux, la mission estime que celui-ci n'est pas réparti de façon optimale pour les seuls besoins du réseau routier non concédé par l'Etat.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, la mission considère que la question des compétences, cruciale pour le RST doit être convenablement prise en compte par chaque directeur de programme.

Evolution des compétences des laboratoires régionaux

Le rapport met en évidence que l'activité d'un laboratoire est forte dans le département dans lequel se trouve le laboratoire, et dans la région du siège du CETE et faible ailleurs. Le regret est exprimé qu'il existe une « zone blanche » dans le centre de la France.

La mission juge nécessaire de prendre en compte :

- les besoins de l'Etat y compris dans le réseau routier concédé,
- le maintien des prestations collectives d'intérêt général (équipements lourds - ERA),
- la nécessité de présence d'une ingénierie d'Etat dans les territoires ruraux mal desservis,

- le respect des engagements contractés vis-à-vis des départements dans le cadre de la décentralisation des routes nationales d'intérêt local. La mission précise qu'il y a une grande sensibilité de l'ADF sur ce point.

Par ailleurs la mission juge indispensable de maintenir une taille critique aux équipes sinon on devient fragile.

Sur cette partie du rapport, la mission conclue que le débat ne semble pas devoir porter prioritairement sur le nombre de laboratoires. Ce sont la répartition des compétences au sein des laboratoires et leur organisation en pôles et en réseau qui doivent être les moteurs de la réflexion.

Pilotage du R.S.T.

La mission regrette qu'il y ait double pilotage de la part de la MIRT et la DRAST, ce qui a conduit à affaiblir la chaîne de pilotage. Quand à la stratégie dans les CETE, la mission dénonce le manque de vision collective d'ensemble. « Chacun réfléchit chez soi ».

Gestion du titre 9

Pour la mission, le titre 9 répond aux orientations de la LOLF, mais la mission regrette la lourdeur des outils de pilotage.

La mission considère que les CETE ne sont pas en capacité d'indiquer le coût réel d'une prestation effectuée.

Elle juge nécessaire de retenir un mode de gestion unique et simplifié comprenant le suivi des temps passés et l'imposer à tous les CETE.

Les prestations collectives d'intérêt général

La mission considère que ces prestations permettent à l'Etat de maîtriser techniquement tous les maillons de la chaîne dans le secteur du BTP, et d'avoir une bonne connaissance du territoire.

Cela a largement bénéficié aux entreprises du BTP.

Le RST est donc un atout pour celles-ci qui ne souhaitent pas voir limiter les capacités d'expertise et d'innovation du RST.

Il est souligné dans le rapport, la nécessité que le RST reste un référent technique sur toute la gamme routière et sur tout le territoire national.

Il est dit par ailleurs que les collectivités et les entreprises craignent un désengagement de l'Etat au même titre que ce qui s'est passé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Les prestations spécifiques pour tiers (CETE)

Ces prestations représentent le quart du budget total des CETE. Elles assurent les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Si celles-ci sont nécessaires, y compris, pour maintenir un potentiel technique diversifié, la mission estime qu'il faut éviter pour des raisons mercantiles de tomber dans des prestations « bas de gamme ».

La mission recommande de développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage en sortant ces prestations du champ concurrentiel, car il s'agit d'un enjeu d'intérêt national.

La mission recommande de développer une véritable politique en direction des maîtres d'ouvrage territoriaux.

La budgétisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CETE

La mission fait remarquer que le dispositif actuel n'est pas conforme à l'esprit qui a conduit à la mise en place de la LOLF, puisqu'une partie du fonctionnement de l'Etat échappe au contrôle du parlement.

La dérive du « purement alimentaire est soulignée ».

La mission propose une budgétisation partielle des crédits de fonctionnement et d'investissement des CETE.

En échange, la stratégie du RST devra afficher une volonté de poursuivre le désengagement des prestations « bas de gamme » des CETE et définir les secteurs de développement.

Sur un autre aspect de la LOLF, les CETE relèvent de plusieurs programmes et sont dans des BOP régionaux dont le chef est le directeur régional de l'Equipement du siège du CETE.

La mission, fait remarquer que pour les CETE, le Secrétaire général du ministère arbitre entre les différents directeurs de programmes, les effectifs étant ensuite fléchés dans les BOP régionaux, ce qui conduit les CETE à échapper *de facto* au pouvoir de répartition du directeur régional.

Ce processus exprime, pour la mission, la volonté d'identifier et de gérer avec une vision globale l'ensemble des compétences pluridisciplinaires et pluriprogrammes que constitue le RST.

Ouverture du RST aux collectivités

La mission estime que la question posée aujourd'hui est « Etat propriétaire ou Etat coordonnateur ? »

Ces deux options s'affrontent. Les directeurs d'administration centrale étant favorables à la première option, en mettant les priorités du RST sur le réseau routier de l'Etat et sur les autres missions dont il a la charge. Pour exemple, un organisme comme le SETRA dépend directement de la direction générale des routes qui impose ses orientations et missions pour le seul Etat.

Mais la thèse d'un Etat coordonnateur et animateur gagne du terrain, comme le montrent le rapport « Chantreau »¹ sur l'ouverture du RST ou le rapport « Sichermann »² qui porte plus spécifiquement sur l'ouverture du SETRA aux collectivités territoriales. Ainsi, les missions du SETRA seraient définies conjointement entre l'Etat et les collectivités, afin de répondre aux besoins généraux en la matière.

Une troisième solution existe : la gestion en commun du RST par l'Etat et les collectivités. Sur cet aspect, il y a besoin d'examiner les conditions juridiques au plan européen de cette faisabilité.

Pour favoriser cette gestion commune, la mission recommande d'améliorer la fluidité des mouvements de personnel entre les organismes d'Etat du RST et les services techniques des collectivités. Ceci améliorerait également la question des compétences.

Conclusion de l'audit

- Le milieu professionnel souhaite le maintien d'un RST fort. Les collectivités également, et demandent même à y jouer un rôle pour s'assurer que leurs préoccupations y soient durablement prises en compte,
- Besoin urgent d'un document d'orientation stratégique,
- Besoin d'une budgétisation partielle des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- Besoin d'investir les missions de maîtrise d'ouvrage,
- Ouverture du RST : l'idéal serait de faire du RST un outil commun Etat / Collectivités au service de l'ensemble de la collectivité nationale.

Recommandation de l'audit

- R1 Produire dans les meilleurs délais un document d'orientation stratégique du RST.
- R2 Lancer dès maintenant une politique active de détection et de fidélisation des futurs experts afin de compenser les départs en retraite dans les secteurs stratégiques.
- R3 Poursuivre en l'accélération la réorientation des prestations pour tiers des CETE en privilégiant celles à haute valeur ajoutée, notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- R4 Acter le principe d'une budgétisation significative des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CETE, en définir les modalités pratiques, et la mettre en œuvre si possible dès 2007.
- R5 Ouvrir une réflexion particulière, en relation avec le LCPC, sur la répartition des compétences au sein des laboratoires régionaux et sur leur organisation en réseau, en tenant compte notamment des besoins des départements résultant de la décentralisation des routes d'intérêt local.

- R6 Mettre en place une politique active d'amélioration du niveau de la maîtrise d'ouvrage en France, en mobilisant le RST et en y consacrant des moyens d'Etat.
- R7 Faire analyser par des juristes du droit européen les possibilités de gestion de certains organismes du RST en commun avec les collectivités, notamment à la lumière des nouvelles jurisprudences.
- R8 Organiser des passerelles opérationnelles permettant, dans les deux sens, des mouvements de personnel entre le RST et les services techniques des collectivités, avec retour possible.
- R9 Evaluer les différents outils de gestion utilisés par les CETE ; retenir un mode de gestion unique et simplifié comprenant le suivi des temps passés ; et l'imposer à tous les CETE
- R10 Procéder d'ici deux ans à une évaluation des relations entre les nouvelles entités DRE - SMO et DIR avec les CETE.

Commentaires de l'USSERE - CGT

Dans le contexte actuel de volonté de casse du service public, de volonté de privatisation de nombreuses missions, ce rapport de la mission d'audit de modernisation concernant le réseau scientifique et technique, est loin d'être négatif.

Remarquons cependant que ce n'est pas la première fois que des rapports ministériels soulignent le rôle important que doit jouer le RST, ce qui n'empêche pas les réductions d'effectifs et la non volonté de donner au RST les moyens nécessaires pour que celui-ci puisse jouer pleinement son rôle.

On retrouve dans ce rapport des constats, des préoccupations que nous avons faits. Certaines recommandations convergent avec nos revendications.

Le point principal de ce rapport nous semble être le besoin exprimé très fort que soit fixée pour le RST une orientation stratégique, et que le ministère prenne position dans la dualité qui existe aujourd'hui à savoir « État propriétaire ou État coordonnateur ? » et au delà de cette alternative, la question d'un RST partagé entre l'État et les collectivités.

On notera dans ce rapport deux aspects qui posent problème :

- 1) L'incitation forte à la spécialisation des laboratoires régionaux (traduisons par pôles de compétences). Si pour certaines missions cela se justifie (ex : risques sismiques) tendre vers une polarisation de compétences de façon généralisée ne serait qu'un moyen supplémentaire de réduire les effectifs.
- 2) Pour la mission, faire rentrer de l'argent frais serait source de motivation pour les agents. Sur cet aspect il faut en finir avec cette « vieille lune » pour au moins deux raisons :
 - a. Les agents ne bénéficient pas de primes d'intéressement liées aux résultats financiers.
 - b. A contrario, faudrait-il en conclure que les agents de l'Etat qui ne travaillent pas dans un secteur concurrentiel ne seraient pas motivés ?

L'USSERE - CGT sort d'un congrès dans lequel notre orientation pour un RST au service de la nation a été confirmée.

Ce rapport d'audit constitue un élément sur lequel nous pouvons nous appuyer sur de nombreux points dans nos rapport à venir avec l'administration et dans le cadre du futur Conseil central des CETE. Il conforte également, la CGT dans ses revendications pour le RST. Ces fortes convergences restent à être acceptées par le ministère puis mises en œuvre pour le RST et les Collectivités.

Montreuil, Juillet 2006.

¹ « Stratégie ministérielle de réforme - ouverture du réseau scientifique et technique », Conseil général des ponts et chaussées, mai 2005, rapport n°2005-0216-01.

² « Modalités d'ouverture du SETRA aux collectivités », Conseil général des ponts et chaussées, décembre 2005, rapport n°2005-0278-01.

Surprise à Bruxelles

Le « tout libéral » vient d'être écorné au plan européen à Bruxelles.

En effet, le 9 juin dernier le Conseil des Ministres des Transports de l'Union a adopté un règlement relatif aux obligations de service public pour les transports locaux par rail et par route.

Si celui-ci s'inscrit dans l'ouverture à la concurrence des réseaux voyageurs du rail prévue pour 2010, ce nouveau texte n'oblige pas cependant les collectivités locales à un recours systématique à cette concurrence.

Avec cette disposition les régions françaises, qui ont aujourd'hui la responsabilité des trains express régionaux, pourront donc conserver, si elles le désirent, une exclusivité avec la S.N.C.F.

A n'en pas douter il faudra que les usagers interviennent dans cette affaire en convergence avec les salariés de cette entreprise nationale !

La conception d'un « service public à la Française » marque donc un point. Même du côté du ministre européen aux transports, Jacques BARROT, on se félicite de cette mesure, qualifiant celle-ci de « big bang » conceptuel. On précise d'ailleurs dans l'entourage de ce dernier que la prochaine étape pourrait être une directive européenne de portée générale sur les services publics qui serait dans la lignée de ce nouveau règlement relatif aux obligations de service public...

Il est clair que cette timide entorse au tout libéral n'est aucunement liée à un quelconque sursaut des commissaires européens vis à vis du service public. Le non français au référendum de 2005 sur la constitution européenne en fait réfléchir plus d'un.

Il constitue un encouragement pour faire avancer notre conception du service public à la française et de façon plus générale notre conception de la société.



www.cgt.fr

Déclaration de la Cgt

Les salariés ne retrouvent pas leur compte dans la prétendue reprise de la croissance

Invoquant la hausse du PIB au second trimestre, supérieure aux prévisions, le ministre de l'Économie et des Finances annonce avec beaucoup d'aplomb un « retour à une croissance solide » qui, selon lui, est une tendance lourde. Une « tendance lourde » sur un trimestre ! Il minimise ainsi les risques et incertitudes économiques et politiques qui pèsent sur la croissance. Il met aussi en sourdine le fait que la croissance française, comme celle de la zone euro, demeure moitié moindre que la croissance mondiale.

Les Français ont maintenant l'habitude d'entendre de tels discours. Il y a un an, le Premier ministre ne parlait-il pas d'une « croissance sociale » ? On connaît le résultat : il n'y a eu ni croissance, ni social. En revanche, il y a eu multiplication des mesures anti-sociales, provoquant luttes et mouvements sociaux de grande ampleur.

Le discours rassurant du ministre de l'Économie a des visées électoralistes pour préparer les échéances de 2007. Il repose sur le constat d'une reprise de consommation et peut-être d'investissement plus forte que prévu, ce qui, selon le ministre, a donné de la confiance aux entreprises. Au-delà, dit-il, « c'est la maîtrise des déficits publics et le désendettement qui créent la confiance, condition préalable à la croissance ». Dans la même direction, le ministre délégué au Budget constate que l'amélioration des rentrées fiscales « est le fruit du travail des Français et il n'est pas question de le dilapider ».

Le « travail des Français » est ainsi évoqué pour accréditer des idées fausses et perverses. La confiance, telle que la définit et la recherche le ministre de l'Économie, est celle des marchés financiers. Pour les salariés, la confiance ne viendra que d'une amélioration réelle de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat.

C'est là, avec l'investissement productif, le vrai gage d'une croissance solide. Or, qu'il s'agisse de l'emploi ou des salaires, et donc du pouvoir d'achat, ou encore de l'investissement productif, les performances sont médiocres. En revanche, les affaires vont bien pour les détenteurs de capitaux. L'exemple d'EDF est parlant : les ménages doivent subir une hausse des tarifs ; en contrepartie, à la Bourse de Paris la valeur des actions d'EDF augmente de plus de 43 % depuis le début de l'année, soit la meilleure performance de l'indice CAC 40.

Pour sa part, le ministre délégué au Commerce extérieur évoque une « vive progression des exportations ». Mais les importations demeurent largement supérieures. Il en résulte une hausse du déficit du commerce extérieur, ce qui traduit en fait la faiblesse du tissu productif pour répondre à la demande adressée aux entreprises. C'est le résultat de plusieurs années d'insuffisance, voire de baisse des investissements productifs, des fermetures de sites, des délocalisations. SEB en fournit l'exemple le plus récent : des sites sont fermés en France et la direction projette d'acquérir une entreprise chinoise.

La solidité de la croissance ne viendra pas de la confiance des marchés financiers. Elle nécessite une politique économique cohérente dans toutes ses dimensions pour forger un nouveau mode de développement fondé sur la promotion des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés. En particulier, des moyens doivent être mobilisés au service d'une nouvelle politique industrielle et de recherche-développement pour renforcer le tissu productif. Le gouvernement fait le choix inverse. Il veut donner la priorité aux dogmes libéraux : multiplication des cadeaux fiscaux et sociaux, réduction des dépenses publiques, privatisations, etc.

Les salariés ne sont pas dupes. Les faits indéniables de la vie quotidienne ont raison de tout discours électoraliste. Par leurs rassemblements, les salariés peuvent mettre en échec les politiques libérales. C'est le sens des initiatives, pour les salaires et pour un plein emploi de qualité, que prendront les organisations de la Cgt à la rentrée

ADRESSE AUX MILITANTS, SECRETAIRES DE SECTION, SECRETAIRES D'UNIONS FEDERALES

Les services « Bases Aériennes » font actuellement l'objet d'une offensive sans précédent, c'est pourquoi nous demandons aux camarades de prêter une attention particulière au questionnaire suivant.

Précision : celui-ci aborde les missions effectuées pour l'Aviation Civile et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Bref rappel du contexte

1^{er} janvier 2005 La DGAC se réorganise faisant disparaître une de ses directions : le Service des Bases Aériennes (service central).

Le STBA (service technique des bases aériennes, à compétence nationale) reste dans l'organigramme mais se transforme en STAC (fusionnant avec le STNavigationAérienne) devant se recentrer sur les missions de contrôle.

Les SSBA (services interrégionaux) disparaissent de l'organigramme de la DGAC. Ils avaient fait l'objet d'un rapport du CGPC et de l'IGACEM, fin 2004, qui précise que dans le cadre de la LOLF, le rattachement des activités BA du MTETM, au programme AUIP de la DGUHC, est inadéquat.

Les Services Bases Aériennes ne sont plus pilotés au niveau central en 2005.

Fin 2005, les services des Bases Aériennes font l'objet d'un audit de modernisation, le 1^{er} du MTETM, les conclusions hâtives (un seul service audité, durée de la démarche trois semaines) prônent la fermeture de deux des trois SSBA, et une réforme des services locaux (SLBA, SLI, SDBA).

1^{er} janvier 2006 La DGUHC devient « directeur du programme AUIP » comprenant notamment l'ingénierie publique, prônant devant les chefs de service :

l'arrêt immédiat des travaux en régie avec redéploiement des effectifs

fin de la maîtrise d'œuvre

recours systématique à la conduite d'opérations

Fin janvier 2006 Le Secrétaire Général du Ministère, face à la pression des personnels, convient de l'organisation d'une instance nationale de concertation qui prendra la forme de réunions d'information appelées groupe d'échanges thématique sur la réforme des services Bases Aériennes.

Mai 2006 La première aura lieu, où il fixe les modalités de fonctionnement et précise brièvement ses orientations et le contexte :

Décentralisation aéroportuaire et loi de privatisation d'ADP mènent au désengagement de l'Etat des plates-formes aéronautiques transférables mais aussi,

Fin de l'intervention de l'Etat en appui technique aux CCI exploitant les aéroports d'Etat.

Les services des bases aériennes continueront à intervenir pour la DGAC (DAC, ENAC, DSNA sans exclusivité) mais en conduite d'opération uniquement.

Juillet 2006 La deuxième réunion avait pour thème, les activités pour le compte de la Défense (principalement l'Armée de l'Air) avec le Chef de la DCSID. Celui-ci précise notamment que les BA non plateformes (sans piste aéronautique) seront entretenues par les services du Génie. Le SG du MTETM indique qu'il faut accélérer le rythme des réunions, les deux suivantes aborderont les missions pour la DGAC et la décentralisation aéroportuaire.

Courant 2006 le Ministère de la Défense a fait produire un rapport à l'Institut Esprit Service (proche du MEDEF) qui prône l'externalisation de toute la logistique des bases aériennes.

Une expérimentation d'externalisation aura lieu sur les BA de Bordeaux et d'Evreux dès 2008 avec généralisation possible en 2012.

Questionnaire :

Interventions du MTETM (hors DGAC) sur les infrastructures aéronautiques civiles

Dans votre service existe t'il un service des Bases Aériennes ou des missions Bases Aériennes/Aéronautiques.

Sur quelles types d'infrastructures de l'Aviation Civile intervenez vous ?
DAC, CRNA, Balises de la navigation Aériennes, Ecole, autre...

Sur quels aérodromes, aéroports ? préciser la catégorie, le gestionnaire actuel éventuellement la collectivité territoriale vers laquelle le transfert devrait s'opérer.

Nature des missions et du type d'intervention

Combien d'agents et quels sont leurs statuts (par type d'infrastructure)

Quelle est la structuration du service des Bases Aériennes s'il existe ? service de rattachement , unité ,etc...

Est ce que des agents de votre service interviennent pour la CCI, dans quelle position ?

Merci de nous préciser qui répond : nom , prénom, téléphone, email, adresse , responsabilités syndicales éventuelles

***RENNVOYER LE QUESTIONNAIRE MÊME INCOMPLET, MERCI A TOUS !
A LA FEDERATION – FAX : 01.48.51.62.50 – MAIL : FD.EQUIPEMENT@CGT.FR***



Un livre à lire

Modernisations technologiques et enjeux sociaux Pilotage et maintenance dans l'aviation

C'est le titre du livre que Claude Depoil, c'est l'auteur, nous fera découvrir lors de la réunion de la commission exécutive fédérale des 12 et 13 septembre prochains et qu'il est possible dès maintenant de **se procurer auprès de la Fédération au prix « militant » de 15 euros (au lieu de 23 euros)**.

L'auteur. Claude a travaillé dans l'aviation, précisément à Air Inter, principalement dans le service de maintenance à Orly. Il a donc vécu l'utilisation des Vickers et des Fokker 27 des Supercaravelle, avion assemblé sur les chaînes remontées après mai 1968 à l'Aérospatiale, du Mercure de Dassault, des Airbus 300, 320, et du gros porteur 330, sorti en 1993. Outre ses responsabilités syndicales dans l'entreprise elle-même, Claude a coordonné pour la C.G.T. l'activité de l'ensemble de l'activité de l'aviation – Air France, UTA, Aéroports de Paris, le contrôle aérien, les compagnies régionales, mais aussi l'activité internationale au sein de l'UIS Transports. Il a également participé à la direction de plusieurs formations confédérales à Courcelles. Actuellement, il est secrétaire adjoint de l'Union Fédérale CGT des transports.

Les modernisations technologiques. On pourrait distinguer deux périodes. Dans la 1^{ère}, les travailleurs de la maintenance tentent de faire reconnaître la nouvelle étendue de leurs qualifications, les pilotes l'évolution forte de leur productivité. Cette période se prolonge jusqu'à l'arrivée des Airbus 320, appareil qui présente une certaine rupture avec les modèles antérieurs. Les enjeux sociaux vont évoluer, précisément à cause de cette rupture. C'est pourquoi cet ouvrage peut intéresser celles et ceux qui utilisent les technologies de notre époque, quelque soit le métier qu'il exerce ; les technologies sont d'une époque.

Le travail aujourd'hui. Il s'agit au départ d'un mémoire réalisé à Paris III pour l'obtention d'un diplôme de Hautes Etudes en Pratiques Sociales. Claude a choisi comme terrain de recherche les deux secteurs professionnels avec lesquels il a eu le plus de complicité dans l'activité revendicative et les nombreuses luttes qui l'ont jalonnée. Cette recherche tente d'éclairer les questions suivantes : comment sont appréciées les technologies d'aujourd'hui par leurs utilisateurs ? Sont-elles une aide ? Quels changements induisent-elles dans les qualifications professionnelles ? L'expérience, par exemple, a-t-elle encore une utilité ? Comment évolue le travail collectif dans les équipes, entre les divers métiers ? Mais aussi, quel est le rapport du travailleur au système technique lui-même ? Celui-ci est-il maîtrisable, modifiable ?

Le livre. Le lecteur pourra y découvrir plusieurs aspects différents.

- Un chapitre traite de 25 ans de conflits dans deux populations techniciennes : les pilotes et les techniciens de maintenance. Cette dimension conflictuelle est appréciée dans ses diverses périodes, ses résultats. Elle est aussi contextualisée avec d'autres conflits techniciens, tant dans les aspects revendicatifs, les formes de luttes, leurs résultats.
- Le lecteur sera invité à faire une connaissance approfondie de 3 travailleurs de cette profession : un technicien, un chef d'équipe et un pilote, au travers d'entretiens transcrits intégralement situés en annexe.
- Il pourra s'engager dans la démarche de recherche elle-même, au gré de ses préférences. Car la recherche est structurée autour d'un faisceau de quatre hypothèses : l'adaptation de ces travailleurs aux technologies d'aujourd'hui, l'impact de celles-ci sur quelques aspects sociaux, qualifications, pertinence de l'expérience, formation professionnelle, la dimension relationnelle entre les professions, amélioration, dialogue, coopération. Enfin le dernier chapitre s'aventure dans l'appréciation du système technique par ces travailleurs, leurs opérations de contournement ou d'adaptation. Un chapitre indique la méthode suivie, un autre présente les deux secteurs d'activité étudiés.
- La conclusion ouvre une réflexion sur plusieurs sujets. D'une part elle tente une appréciation du syndicalisme tel qu'il est organisé dans les compagnies aériennes avec une dimension corporative très développée. D'autre part, l'ouvrage tente une toute première approche de la fusion Air France – Air Inter.

13ème Congrès Fédéral

Le 13^{ème} Congrès Fédéral se tiendra au village de vacances du Verdon dans la Gironde du 2 au 6 octobre 2006.

La présente circulaire apporte des premiers éléments d'information concernant la préparation de ce congrès. D'autres éléments vous parviendront ultérieurement.

Projet de document d'orientation

Le projet de document d'orientation a été reproduit dans le courrier du militant.

- ✉ n° 1235 du 4 août 2006,
- ✉ n° 1236 du 10 août 2006,
- ✉ n° 1237 du 18 août 2006.

D'ores et déjà des dispositions doivent être prises dans les unions fédérales, sections et syndicats pour examiner ces textes.

Mandatement

Le mandatement pour le 13^{ème} Congrès Fédéral a fait l'objet d'un envoi auprès de toutes les sections des syndicats nationaux de plus de 200 adhérents et de tous les syndicats nationaux inférieurs ou égaux à 200 adhérents et des syndicats de service ou d'établissement.

Le nombre de délégués est déterminé sur la base suivante : 1 délégué par tranche de 150 adhérents.

Tout problème doit être signalé auprès de la Fédération (Francis COUDEVILLE ou Didier PACOT).

Souscription

La souscription pour le 13^{ème} Congrès nouvelle formule a fait l'objet d'une diffusion région par région. Les sections et syndicats qui n'auraient reçu aucun matériel doivent prendre contact avec la Fédération (Francis COUDEVILLE ou Jean Marie RECH).

Autorisation d'absence

L'autorisation spéciale d'absence aux délégués mandatés par leur section ou leur syndicat pour assister au 13^{ème} Congrès Fédéral a été demandée à la D.G.P.A.. Toute difficulté pour obtenir ces autorisations devra être signalée à la Fédération.

Candidatures

Ce sont les syndicats, les unions fédérales ainsi que l'OFICT, l'UFR et l'UFE qui peuvent statutairement présenter les candidatures. Celles-ci seront recevables jusqu'à la fin de la 1^{ère} journée du Congrès. Les candidatures déposées par les unions fédérales doivent impérativement avoir été discutées dans une réunion à laquelle sont convoquées toutes les composantes CGT présentes dans le département ou le service (unions fédérales de service).

Elles devront être présentées à partir du formulaire reproduit ci-joint.

Amendements

Il est souhaitable que les amendements soient transmis au siège de la Fédération avant le 23 septembre afin de préparer au mieux les travaux du congrès. Ils seront toutefois recevables jusqu'à la fin de la 1^{ère} séance du Congrès.

ATTENTION

Ne seront étudiés que les amendements présentés selon le modèle reproduit ci-joint. 2 amendements ou plus ne peuvent être présentés sur une même feuille mais sur autant de feuilles que d'amendements présentés.

AMENDEMENT

Au projet de document d'orientation du 13^{ème} Congrès Fédéral

Section

Syndicat

Partie :

1^{ère} partie

2^{ème} partie

3^{ème} partie

(rayer les mentions inutiles)

n° d'alinéa (de 1 à 983) :

Texte d'amendement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Explications :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE
POUR LA RELAXE DES « 4 » DE LA ROCHELLE

FICHE DE CANDIDATURE

13^{ème} Congrès Fédéral

Présentée par :

Le syndicat

L'Union Fédérale

Si la candidature a été présentée par l'Union Fédérale préciser les conditions de la présentation (date de réunion d'U.F. - vote des différentes composantes)

CANDIDATURE A LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE (2)

CANDIDATURE A LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE (2)

Nom :

Prénom :

Age :

Catégorie et corps :

Lieu de travail :

Responsabilités syndicales :

(1) rayer la mention inutile

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE
POUR LA RELAXE DES « 4 » DE LA ROCHELLE